



**RETURN RESPONSES TO /
RETOURNER LES RÉPONSES À:**

Shared Services Canada |
Services partagés Canada

**REQUEST FOR QUOTATION/ DEMANDE
DE QUOTATION**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s)

COMMENTS - COMMENTAIRES

**ISSUING OFFICE / BUREAU DE
DISTRIBUTION:**

SSC|SPC

Procurement and Vendor Relationships |
Achats et relations avec les fournisseurs
Transformation Initiatives |

180, rue Kent Street, 13th Floor /
13ième étage
P.O. Box 9808, STN T CSC / CP
9808, succursale T CSC Ottawa,
Ontario K1G 4A8

| | |
|---|--|
| Title / Sujet Poste d'accueil Synology NAS à 12 baies | |
| Solicitation No. / Numéro De L'invitation BPM013942 | Date |
| Client Reference No. / No de référence du client R95590 | |
| Requisition No. / Numéro de la demande R95590 | |
| Solicitation closes - L'invitation prend fin on – le 13 octobre, 2021 at – à 12:00 PM | |
| Address Inquiries to toutes Kyle Hnatyshin | Buyer Id Id de l'acheteur |
| questions à: Telephone No. – N° de téléphone : 613-371-4723 | |
| Email - Courriel Kyle.hnatyshin@canada.ca | |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DRDC Atlantic, 9 Grove Street B3A 3C5 Dartmouth Nova Scotia Canada | |
| Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) Signature _____ | |



| | | |
|-------|---|---|
| De: | Agent d'approvisionnement : Kyle Hnatyshin Procurement Telephone: 613-371-4723 E-mail: kyle.hnatyshin@canada.ca | Procurement and Vendor Relationships Acquisitions et relations avec les fournisseurs 180 rue Kent St Ottawa ON K1G 4A8 |
| A : | Fournisseurs et revendeurs de [Seagate] | |
| Date: | Le 22 septembre, 2021 | Pages: 6 (y compris cette page) |

DEMANDE DE PRIX (DDP)

| | |
|---|---|
| No. De Réquisition (DDP) | RFQ-R95590 |
| Date et heure de clôture | Le 13 octobre 2021 a 12h00 |
| Lieu (x) de livraison: | DRDC Atlantic, 9 Grove Street B3A 3C5 Dartmouth Nova Scotia CANADA |
| Date de livraison requise / Période du contrat | La livraison est de 30 jours à compter de l'attribution du contrat. La durée du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat jusqu'à et y compris la dernière date de la période de garantie. |

I. Introduction

La demande de soumissions est divisée en trois parties plus une annexe, comme suit:

Partie 1 Informations générales: fournit une description générale de l'exigence;

Partie 2 Instructions aux soumissionnaires: fournit les instructions sur la façon de préparer leur soumission et de la soumettre;

Partie 3 Clauses du contrat subséquent: comprend les clauses et conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent et la base de sélection.

L'annexe comprend: Annexe A - Liste des produits livrables et prix;



Partie 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES:

1.1 Sommaire

Ministère de la Défense Nationale (le «client») a une exigence pour la fourniture et la livraison des produits identifiés dans le tableau 1 - Produits livrables initiaux

Partie 2 : INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Copies de la soumission: Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir leur soumission financière comme suit:

- a) **Prix:** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la liste des produits livrables et des prix à l'annexe A. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Sauf indication contraire, les soumissionnaires doivent inclure un prix unique, ferme et tout compris indiqué en dollars canadiens dans chaque cellule nécessitant une entrée dans les tableaux de prix.
- b) **Tous les coûts à inclure:** La soumission financière doit inclure tous les coûts pour le besoin décrit dans la demande de soumissions pour toute la période du contrat.

2.2 Présentation des soumissions

- (a) Les soumissions doivent être présentées sur le portail APL au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissionnaires doivent s'inscrire dans le portail APL de SPC afin de :

- (i) visualiser les demandes de soumissions de SPC;
- (ii) soumettre une réponse à une demande de soumissions;
- (iii) recevoir des mises à jour et les modifications concernant les demandes de soumissions;
- (iv) être octroyé des contrats et recevoir les modifications de contrat; et
- (v) soumettre ses factures et de recevoir le paiement des mises à jour.

Pour vous inscrire, veuillez-vous rendre à <https://sscp2pspc.ssc-spc.gc.ca> et cliquez sur le bouton « Inscrivez-vous maintenant ».

- (b) Soumission par le portail APL obligatoire : Tous les soumissionnaires doivent essayer de remettre leur soumission sur le portail APL.
- (c) Les soumissions ne sont pas permises après la clôture de la demande de soumissions : Après la clôture de la demande de soumissions, le système APL ne permettra pas à un soumissionnaire de présenter une soumission.
- (d) Format des documents de soumission : Les soumissionnaires doivent soumettre les documents de soumission dans l'un ou l'autre des formats approuvés suivants :
 - i. documents en format PDF; et
 - ii. documents pouvant être ouverts au moyen de Microsoft Word ou Excel.
- (e) Les soumissionnaires qui fournissent des documents de soumission dans d'autres formats le font à leurs propres risques, car le gouvernement du Canada pourrait ne pas être capable de les ouvrir.
- (f) Taille des fichiers : APL peut téléverser des documents individuels jusqu'à 30 Mo chacun. Les soumissionnaires doivent s'assurer qu'ils présentent leur soumission divisée en plusieurs documents, dont chacun ne dépasse pas 30 Mo. Les soumissionnaires peuvent soumettre autant de documents que nécessaire.



- (g) Disponibilité du portail APL : Si le portail APL n'est pas accessible pour quelque raison que ce soit durant les 4 heures précédant immédiatement la clôture de la demande de soumissions, les soumissionnaires doivent communiquer immédiatement avec l'autorité contractante, à la fois par courriel et par téléphone. Si l'autorité contractante confirme que le portail APL n'est pas accessible pour une raison ou une autre durant les 4 heures précédant immédiatement la clôture de la demande de soumissions, l'autorité contractante reportera de 24 heures la clôture des soumissions. L'autorité contractante enverra un avis concernant un tel report seulement aux soumissionnaires qui lui ont envoyé un courriel indiquant leur intention de présenter une soumission. L'autorité contractante émettra également une modification dans APL. L'autorité contractante n'est pas dans l'obligation de reporter la clôture de la demande de soumissions si la raison pour laquelle un soumissionnaire est incapable d'accéder au portail APL concerne ce soumissionnaire et ses systèmes, plutôt qu'un problème lié au système de SPC.
- (h) Disponibilité de l'autorité contractante : Pendant les quatre heures précédant la clôture de la demande de soumissions, un représentant de SPC surveillera la boîte de réception des soumissions et sera en mesure de répondre aux appels téléphoniques à l'intention de l'autorité contractante effectués au numéro indiqué à la page couverture du présent document (le représentant de SPC qui répond au téléphone n'est pas nécessairement l'autorité contractante). Si le soumissionnaire a de la difficulté à transmettre le courriel à l'adresse électronique pour la présentation d'une soumission, il devrait communiquer immédiatement avec l'autorité contractante de SPC dont les coordonnées figurent sur la page couverture du présent document.
- (i) Responsabilité des problèmes techniques : En présentant une soumission, le soumissionnaire confirme qu'il accepte que le Canada n'est pas responsable :
 - i. des problèmes techniques éprouvés par le soumissionnaire dans le cadre de la présentation de sa soumission, notamment le rejet ou la mise en quarantaine par les services de sécurité de SPC de courriels contenant un logiciel malveillant ou un autre code; ou
 - ii. des problèmes techniques qui empêchent SPC d'ouvrir les pièces jointes. Par exemple, si une pièce jointe est corrompue ou qu'il est impossible de l'ouvrir et d'en lire le contenu, elle sera évaluée sans cette partie de la soumission. Les soumissionnaires ne pourront pas soumettre des pièces jointes de rechange pour remplacer celles qui sont corrompues ou vides ou qui ont été soumises dans un format n'ayant pas été approuvé.

(i) Questions et communications

Les soumissionnaires qui souhaitent recevoir une réponse, doivent soumettre toutes les questions à l'autorité contractante, dans le portail APL, pas plus tard que **12h00** civil, à compter de la date d'affichage de cette demande de proposition originale. Les demandes d'information reçues après cette période pourraient ne pas obtenir de réponse.

2.3 Procédure d'évaluation des produits équivalents proposés

- a) Si la demande de soumissions précise la marque, le modèle ou le numéro du matériel que les soumissionnaires doivent proposer, et ce, pour garantir la compatibilité, l'interopérabilité ou l'interchangeabilité avec le matériel que possède déjà le gouvernement du Canada, la partie qui suit s'applique à l'évaluation de ce matériel.
- b) Les produits dont la forme, le montage, la fonction et la qualité sont équivalents et qui sont entièrement compatibles, interchangeables et interopérables avec le matériel que possède déjà le gouvernement du Canada sont pris en considération si le soumissionnaire :
 - i) indique clairement la marque, le modèle ou le numéro de pièce du produit équivalent proposé;
 - ii) démontre dans sa soumission que l'équivalent proposé est entièrement compatible, interfonctionnel et interchangeable avec les produits énoncés dans la demande de soumissions;
 - iii) fournit les caractéristiques, la documentation et la description techniques de chaque équivalent proposé;



- iv) atteste la conformité de l'équivalent proposé en démontrant qu'il répond aux critères obligatoires de rendement énoncés dans la demande de soumissions;
 - v) indique clairement les caractéristiques, les documents et les descriptions techniques qui démontrent l'équivalence du produit proposé.
- c) S'il le lui est demandé pendant l'évaluation, le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante un échantillon de l'équivalent proposé aux fins d'essai.
- d) Si la demande lui en est faite au cours de l'évaluation, le soumissionnaire doit faire une démonstration du produit équivalent qu'il propose.
- e) Les équivalents proposés seront déclarés non conformes si :
- i) la soumission ne contient pas tous les renseignements demandés par l'autorité contractante pour évaluer l'équivalence du produit proposé, y compris ceux qu'elle demande durant l'évaluation en complément de la soumission (remarque : il incombe aux soumissionnaires de fournir tous les renseignements demandés ci-dessus pour l'évaluation de l'équivalence; toutefois, il est entendu par tous les soumissionnaires que le gouvernement du Canada a le droit, sans avoir l'obligation, de demander les renseignements supplémentaires qu'il juge nécessaires pour trancher sur l'équivalence);
 - ii) l'autorité contractante détermine que l'équivalent proposé ne respecte ou ne dépasse pas les critères imposés dans la demande de soumissions;

l'autorité contractante détermine que la forme, le montage, la fonction ou la qualité de l'équivalent proposé n'équivaut pas aux articles mentionnés dans la demande de soumissions, ou que l'équivalent proposé n'est pas entièrement compatible, interopérable et interchangeable avec le matériel que possède déjà le gouvernement du Canada et qui figure dans la demande de soumissions.

Partie 3 Clauses du contrat subséquent:

3.1 Clauses et conditions uniformisées

- (a) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achat.vente.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Toutes les références contenues dans les Conditions générales ou les Conditions générales supplémentaires au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux seront interprétées comme une référence au ministre qui préside Services partagés Canada et toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux seront interprétées comme Services partagés Canada.
- (b) Aux fins du présent contrat, les politiques de TPSGC référencées dans le Manuel des clauses et conditions uniformisées d'achat sont adoptées en tant que politiques de SPC.
- (c) Les soumissionnaires qui présentent une soumission acceptent d'être liés par les instructions, clauses et conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et conditions du contrat subséquent.
- (d) Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, comme indiqué dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat («CCUA») ([http://achat.vente.gc.ca/policy-and-guidelines/ Manuel des clauses et conditions d'acquisition standard](http://achat.vente.gc.ca/policy-and-guidelines/Manuel-des-clauses-et-conditions-d'acquisition-standard)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada («TPSGC») s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- (e) Conditions générales appliquées pour cette demande de soumissions:



- i. 2030 (2020-05-28), Conditions générales - Complexité accrue - biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. Les présentes conditions générales sont modifiées comme suit:

L'article 2 des Conditions générales est modifié comme suit: supprimer «En vertu de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, L.C. 1996, ch.16»

Le paragraphe 23 (5) des Conditions générales - Complexité accrue - Biens est modifié comme suit: supprimer «Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC)» insérer «Services partagés Canada (SPC)» Durée du contrat

- b) Conditions générales supplémentaires :
Les conditions générales supplémentaires suivantes:
 - i. 4001 (2015-04-01) Conditions générales supplémentaires - Achat, location et maintenance de matériel:

3.2 Lois applicables

- (a) Tout contrat subséquent doit être interprété et régi, et les relations entre les parties déterminées, par les lois en vigueur en Ontario.
- (b) Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, remplacer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix sans affecter la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien spécifié et en insérant le nom de la province canadienne. ou territoire de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, il reconnaît que les lois applicables spécifiées sont acceptables pour les soumissionnaires.

3.3 Exigences relatives à la sécurité

Les dispositions de sécurité selon la LVERS, le cas échéant, doivent être jointes à la demande de prix ici. Ou ne joindre que la clause.

3.4 Base de Sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

**Annexe A : Liste des produits livrables et prix;**

Le Canada demande que les fournisseurs examinent et répondent à cette demande de prix, avec leur meilleure et finale offre concernant l'exigence particulière décrite dans les tableaux ci-après.

| Tableau 1 – Liste des livrables initiaux | | | | | | |
|---|--|---------------------------------|----------------|------------------------------|----------------------|---------------------|
| N° d'article | Nom du produit du fabricant | N° de pièce du fabricant | Période | Qté (Unité de mesure) | Prix unitaire | Prix calculé |
| 1 | Poste d'accueil Synology NAS à 12 baies DS2419+ Denverton C3538 2.1 GHz quad DDR4-2400 4 Go SODIMM | DS2419+ | 1 an | 3 | | |
| 2 | Carte Ethernet Synology 10 Go | E10G18-T1 | 1 an | 1 | | |
| 3 | Disque dur Seagate Ironwolf PRO 12 To NAS, SATA 3,5 po, 6 Go/s 7200 tpm 256 Mo | ST12000NE0008 | 1 an | 48 | | |
| 4 | Carte Ethernet Synology 10 Go 2 ports SFP+ | E10G21-F2 | 1 an | 2 | | |
| 5 | HP Intel X710-DA2 10 GoE SFP+ DP NIC | 1QL47AA | 1 an | 1 | | |
| 6 | Émetteur-récepteur HP Intel 10GoE SFP+ SR | C3N53AA | 1 an | 4 | | |
| 7 | TrippLite 10 Go, câble de raccordement à fibres optiques de type Duplex Multimode OM3 50/125 LSZH (LC/LC) – Aqua, 2 m (6 pi) | N820-02M | 1 an | 2 | | |
| SOUS-TOTAL – \$ CA : | | | | | | |
| Taxes : | | | | | | |
| TOTAL – \$ CA : | | | | | | |